

AVIS DE COURSE

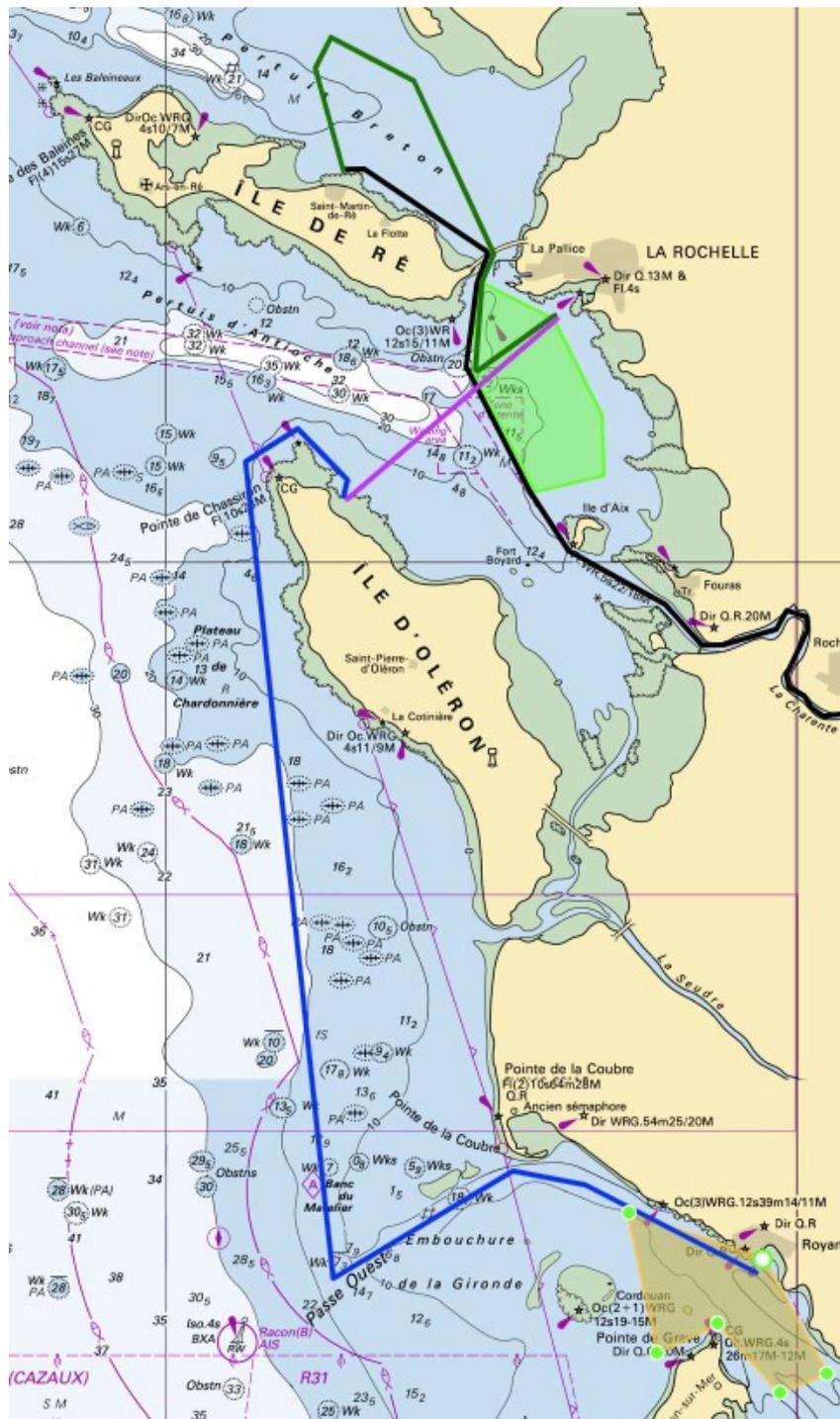
TOUR DE LA CHARENTE-MARITIME

De Rochefort à St Martin de Ré, La Rochelle, St Denis d'Oléron, Royan

Organisé par le

Comité Départemental de Voile de la Charente-Maritime

du 4 au 9 Juillet 2022, grade 5A



Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

La mention **[NP]** dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention **[DP]** dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1	RÈGLES L'épreuve est régie par :
1.1	Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
1.2	Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions] ;
1.3	La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un bateau rencontre un navire ou un bateau qui n'est pas en course ;
1.4	Les règlements fédéraux et éventuelles prescriptions COVID applicables;
1.5	- les règles de jauge OSIRIS ; - les règles de jauge IRC ;
1.6	[DP] Règle 20 quand elle s'applique, un bateau doit indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse à la voix et à la VHF sur le canal de course ;
2	INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1	Les IC seront disponibles après 18h00 le 1 ^{er} juillet 2022.
2.3	Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.fr/documents-officiels.htm
2.4	[NP] Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.

3	COMMUNICATION
3.1	Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.fr/documents-officiels.htm
3.2	<i>[DP] [NP]</i> Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
3.3	<i>[DP] [NP]</i> Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné dans les IC. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF et le 16.
4	ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
4.1	L'épreuve est ouverte aux bateaux <u>en équipage</u> (2 minimum) comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Bateaux voiliers monocoques habitables en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3e catégorie de navigation ou équivalent, d'une longueur de coque comprise entre 8.0m et 13.0m et d'un tirant d'eau inférieur à 2.5m équipés de : <ul style="list-style-type: none"> ○ propulsion mécanique avec carburant permettant de faire la route de chaque étape ; ○ VHF fixe 25W ASN+GPS maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve ; ○ 2 téléphones portables maintenus en fonctionnement pendant toute l'épreuve ; • Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240 ; • Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur pour la navigation prévue à plus de 6 milles des côtes avec radeau de survie.
4.1.1	<ul style="list-style-type: none"> • Bateaux de la classe Mini 6.50 et des systèmes à handicap OSIRIS – IRC satisfaisant les exigences de 4.1.
4.2	DOCUMENTS EXIGIBLES À L'INSCRIPTION (Concurrents seulement) Les inscriptions se feront exclusivement en ligne.

4.2.1.a)	<p>Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition • Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
4.2.1.b)	<p>Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, • un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, • une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
4.2.1.c)	<p>Pour tout membre mineur de l'équipage une autorisation parentale avec attestation du renseignement du questionnaire de santé.</p>
4.2.2	<p>Pour le bateau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les numéros des 2 téléphones portables embarqués, • le nom d'enregistrement du bateau et numéro MMSI de la VHF fixe du bateau, • le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation, • si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
4.3	<p>Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne et effectuer le règlement sur:</p> <p>http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.com/</p> <p>à partir du 31 mars jusqu'au plus tard le 12 juin 2022.</p> <p>Les documents demandés devront être fournis au format électronique PDF.</p>
4.4	<p>Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.</p>
4.5	<p>Les inscriptions tardives seront acceptées dans la limite des places disponibles.</p>
4.6	<p>Le nombre de bateaux est limité à 40 bateaux pour des questions de place aux ports (ce nombre pourra évoluer).</p> <p>Une liste d'attente sera ouverte pour le cas où des bateaux inscrits se retireraient.</p>

5	DROITS A PAYER								
5.1	<p>Les droits à payer sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="336 405 1401 618"> <thead> <tr> <th>Toutes Classes</th> <th>Droits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bateau de longueur de coque inférieure à 9.0m</td> <td>150€</td> </tr> <tr> <td>Bateau de longueur de coque comprise entre 9.0m et 11.0m</td> <td>200€</td> </tr> <tr> <td>Bateau de longueur de coque supérieure à 11.0m</td> <td>250€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sont inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place de port les nuits du 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 juillet 2022 ; • Soirée inaugurale le 3 juillet à Rochefort ; • Soirée conviviale le 5 ou le 6 juillet (date confirmée ultérieurement) à La Rochelle ; • Pots de remise des prix le soir ou le matin à chaque étape ; • Réception finale de remise des prix à Royan le 9 juillet ; <p>A noter que les moments de convivialité seront soumis aux règles sanitaires en vigueur à la date concernée.</p>	Toutes Classes	Droits	Bateau de longueur de coque inférieure à 9.0m	150€	Bateau de longueur de coque comprise entre 9.0m et 11.0m	200€	Bateau de longueur de coque supérieure à 11.0m	250€
Toutes Classes	Droits								
Bateau de longueur de coque inférieure à 9.0m	150€								
Bateau de longueur de coque comprise entre 9.0m et 11.0m	200€								
Bateau de longueur de coque supérieure à 11.0m	250€								
6	PUBLICITÉ								
6.1	<i>[DP] [NP]</i> Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.								
6.2	<i>[DP] [NP]</i> L'autorité organisatrice fournira des cagnards que les concurrents sont tenus de porter dans les filières du bateau pendant toute l'épreuve comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.								
7	PROGRAMME								
7.1	<p>Confirmation d'inscription : le 3 juillet 2022, de 14h00 à 18h00 au PC Course, Forum des Marais Atlantique, quai aux Vivres à Rochefort.</p> <p>Briefing des skipper :le 3 juillet à 18h15, au PC course.</p>								
7.2	<p>Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :</p> <p>Des contrôles aléatoires seront effectués pendant l'épreuve.</p>								

7.3	<p>Jours de course :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Départ</th> <th>Arrivée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lu. 04/07/2022</td> <td>Rochefort</td> <td>St Martin de Ré</td> </tr> <tr> <td>Ma. 05/07/2022</td> <td>St Martin de Ré</td> <td>La Rochelle</td> </tr> <tr> <td>Me. 06/07/2022</td> <td>La Rochelle</td> <td>La Rochelle</td> </tr> <tr> <td>Je. 07/07/2022</td> <td>La Rochelle</td> <td>St Denis d'Oléron</td> </tr> <tr> <td>Ve. 08/07/2022</td> <td>St Denis d'Oléron</td> <td>Royan</td> </tr> <tr> <td>Sa. 09/07/2022</td> <td>Royan</td> <td>Royan</td> </tr> </tbody> </table> <p>Remise des prix du Tour de la Charente-Maritime le 9 juillet 2022 à partir de 18h devant Les Régates Nautique de Royan.</p>	Date	Départ	Arrivée	Lu. 04/07/2022	Rochefort	St Martin de Ré	Ma. 05/07/2022	St Martin de Ré	La Rochelle	Me. 06/07/2022	La Rochelle	La Rochelle	Je. 07/07/2022	La Rochelle	St Denis d'Oléron	Ve. 08/07/2022	St Denis d'Oléron	Royan	Sa. 09/07/2022	Royan	Royan
Date	Départ	Arrivée																				
Lu. 04/07/2022	Rochefort	St Martin de Ré																				
Ma. 05/07/2022	St Martin de Ré	La Rochelle																				
Me. 06/07/2022	La Rochelle	La Rochelle																				
Je. 07/07/2022	La Rochelle	St Denis d'Oléron																				
Ve. 08/07/2022	St Denis d'Oléron	Royan																				
Sa. 09/07/2022	Royan	Royan																				
7.4	<p>Nombre de courses prévues pour chaque classe:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 4, 5, 6, 7, 9 juillet : 1 ou 2 courses en fonction des conditions. • Le 8 juillet : 1 course. 																					
7.5	<p>L'heure du signal d'avertissement de la première course de chaque jour est prévue à :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Lieu</th> <th>Heure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4/07/2022</td> <td>Zone Sortie de la Charente</td> <td>11h00</td> </tr> <tr> <td>5/07/2022</td> <td>Zone Bouées d'attente St Martin de Ré</td> <td>09h00</td> </tr> <tr> <td>6/07/2022</td> <td>Zone Bouée Ouest Minimés</td> <td>10h00</td> </tr> <tr> <td>7/07/2022</td> <td>Zone Bouée Ouest Minimés</td> <td>11h00</td> </tr> <tr> <td>8/07/2022</td> <td>Zone rade St Denis d'Oléron</td> <td>11h00</td> </tr> <tr> <td>9/07/2022</td> <td>Zone rade de Royan</td> <td>10h30</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Lieu	Heure	4/07/2022	Zone Sortie de la Charente	11h00	5/07/2022	Zone Bouées d'attente St Martin de Ré	09h00	6/07/2022	Zone Bouée Ouest Minimés	10h00	7/07/2022	Zone Bouée Ouest Minimés	11h00	8/07/2022	Zone rade St Denis d'Oléron	11h00	9/07/2022	Zone rade de Royan	10h30
Date	Lieu	Heure																				
4/07/2022	Zone Sortie de la Charente	11h00																				
5/07/2022	Zone Bouées d'attente St Martin de Ré	09h00																				
6/07/2022	Zone Bouée Ouest Minimés	10h00																				
7/07/2022	Zone Bouée Ouest Minimés	11h00																				
8/07/2022	Zone rade St Denis d'Oléron	11h00																				
9/07/2022	Zone rade de Royan	10h30																				
7.6	<p>Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h.</p>																					
8	<p>CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT</p>																					
8.1	<p>[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 3 juillet 2022 à 16h.</p>																					
8.2	<p>Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.</p>																					
9	<p>VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT</p>																					
	<p>Pas applicable.</p>																					

10	LIEU
10.1	Le PC course est situé à Rochefort jusqu'au départ puis ensuite à chaque ville étape.
10.2	L'Annexe 1 à l'Avis de Course indique l'emplacement des zones de course.
11	LES PARCOURS
	Les parcours seront de type côtier utilisant les marques listées dans l'Annexe 2 à l'Avis de Course, cette Annexe 2 donne aussi un certain nombre de parcours pré-établis pouvant aussi être utilisés.
12	SYSTÈME DE PÉNALITÉ
	La RCV 44.1 est appliquée (2 tours).
13	CLASSEMENT
13.1	Le système de classement est celui des RCV annexe A, <ul style="list-style-type: none"> • les courses de liaison entre les villes de Rochefort, St-Martin de Ré, La Rochelle, St Denis d'Oléron sont non-retirables à coefficient 1, • la course de liaison entre St Denis d'Oléron et Royan est non-retirable à coefficient 2. • les courses en rade de La Rochelle (6 juillet) et Royan (9 juillet) sont à coefficient 1.
13.2	Deux (2) courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
13.3	a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses. b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
13.4	Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec les coefficients de chaque jauge et le coefficient des courses.
14	BATEAUX ACCOMPAGNATEURS
	<i>[DP] [NP]</i> Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le cagnard fourni par l'organisateur. Les bateaux accompagnateurs doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.

15	BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS
	Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
16	EMPLACEMENTS AUX PORTS
	<i>[DP] [NP]</i> Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
17	LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU
	<i>[DP] [NP]</i> Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
18	PROTECTION DES DONNÉES
18.1	<p>Droit à l'image et à l'apparence :</p> <p>En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.</p>
18.2	<p>Utilisation des données personnelles des participants :</p> <p>En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.</p> <p>Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.</p>
19	ÉTABLISSEMENT DES RISQUES
19.1	La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des

	risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
19.2	<i>[DP]</i> Un élargement départ sera mis en place chaque matin avant le départ du port. Les concurrents doivent signer la feuille d'élargement stipulant le nom des équipiers embarqués.
19.3	Environ 20 minutes avant le premier signal de la première course du jour, un appel nominatif des concurrents pourra être fait à la VHF pour confirmer le nombre d'équipiers à bord et le bon fonctionnement de la VHF. Un concurrent qui ne répond pas à cet appel sera classé DNC sans instruction.
20	PRIX
	Des prix seront distribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Prix au vainqueur du jour de chaque classe ;• Prix aux 3 premiers du classement général de chaque classe.
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
	Pour plus d'informations, contacter : CDV17 , 20 avenue de la capitainerie, 17000 La Rochelle. Téléphone : 05 46 34 67 83, courriel : contact@tourdelacharentemaritimeala voile.com

(pour les concurrents étrangers)
ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2022-2024
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

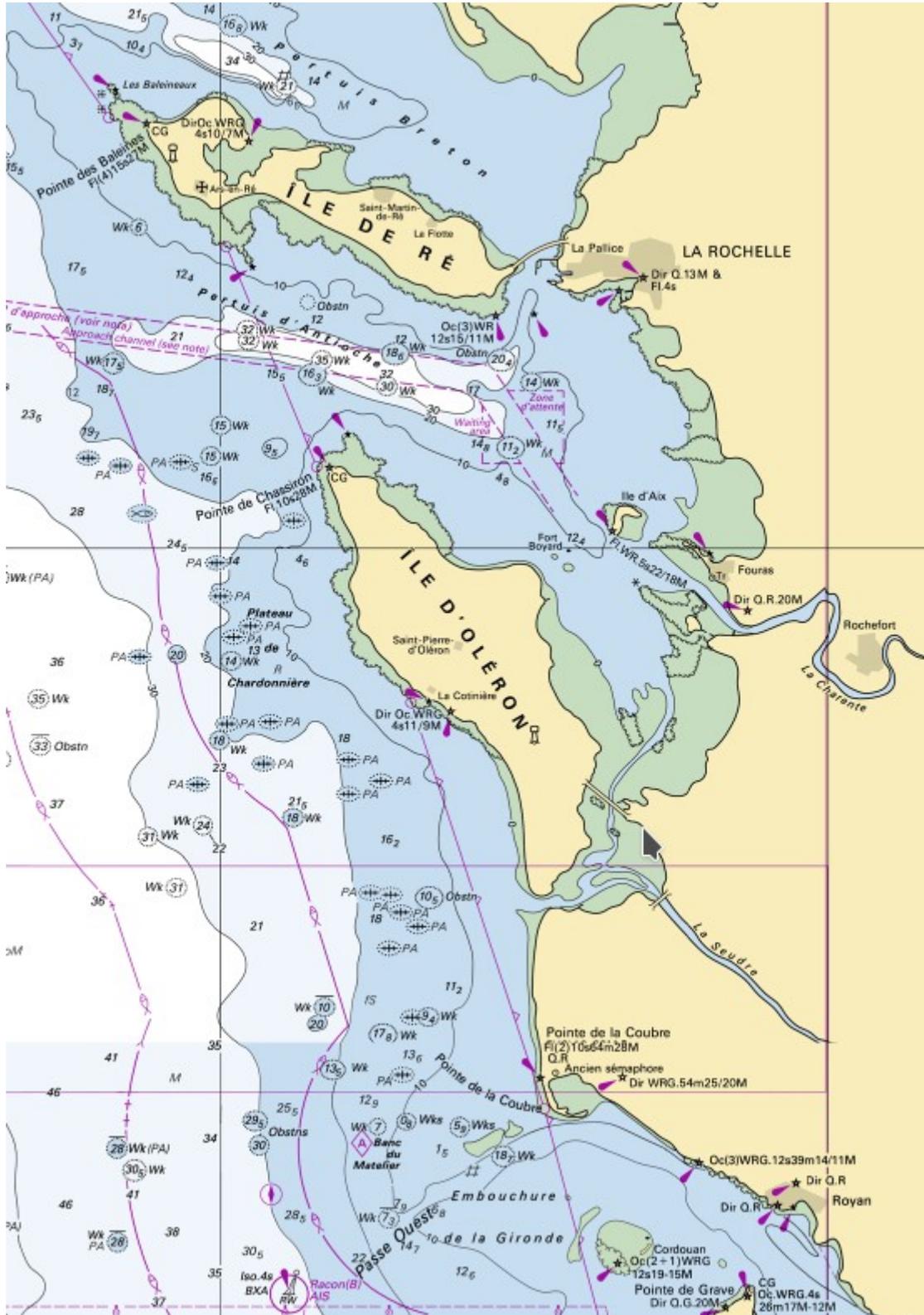
(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

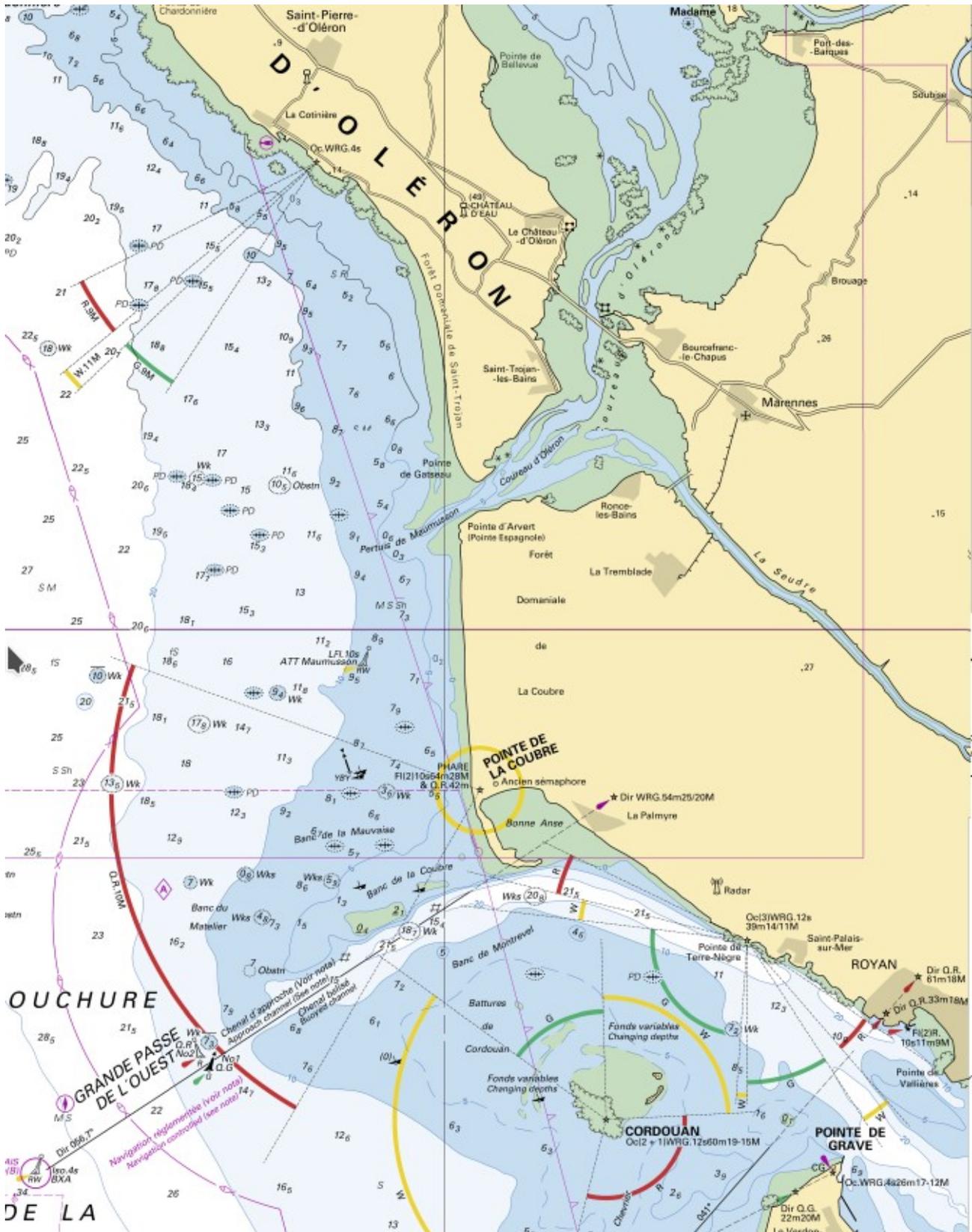
ANNEXE 1
ZONE DE COURSE
(vue d'ensemble)



Annexe 1 (suite) Zone des Pertuis



Annexe 1 (suite)
Zone de Royan



Annexe 2 PARCOURS

Le parcours sera annoncé à la VHF sur le canal de course environ 15 minutes avant le départ.

Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Les ports de commerce et de pêche** de La Pallice à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;
- **Plateau du Lavardin** : zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;
- **Toutes les filières ostréicoles, mytiliculture, fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;

Un bateau de l'organisation pourra patrouiller les zones interdites et si un concurrent est observé comme étant à l'intérieur d'une de ces zones il pourra être disqualifié sans instruction pour ne pas avoir effectué le parcours correctement.

Rappel R20 : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

Zone de trafic maritime à la Rochelle

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers, chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- Chenal d'accès au port de la Pallice y compris au nouveau port de pêche à partir de la bouée Sud Chauveau : à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.
- *Voie et chenal d'accès au port de la Rochelle-ville à partir de 2NM avant la tourelle Richelieu.*

Zone de trafic maritime Charente

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers, etc) contraints par leur tirant d'eau ont la priorité dans la Charente, les participants doivent :

- **veiller le canal 12**
- **s'écarter de la route des navires**

Annexe 2 (suite)

Marques de parcours pouvant être utilisées comme marque de départ, marque de pointage, marque de dégagement ou marque d'arrivée

Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées ci-après (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques listées ci-dessous:

Bouée Cylindrique ou Conique gonflable dont la couleur et position sera annoncée à la VHF ;

Zone Pertuis d'Antioche

N°	Nom	Latitude	Longitude
1	Bouée Ouest Minimés	46°08.01' N	1°11.59' W
2	Bouée Roches du Sud	46°06.38' N	1°15.22' W
3	Bouée Sud Chauveau	46°06.57' N	1°16.06' W
4	Bouée Marie-Anne	46°09.19' N	1°15.08' W
5	Bouée Vivagel	46°08.35' N	1°15.65' W
6	Tourelle du Lavardin	46°08.10' N	1°14.53' W
7	Bouée Lavardin Sud	46°07.62' N	1°14.34' W
8	Bouée Lavardin Est	46°07.91' N	1°13.92' W
9	Bouée Aix Nord-Ouest	46°02.40' N	1°12.33' W
10	Bouée Aix Sud-Est	46°00.30' N	1°09.49' W
11	Bouée Longe Boyard Nord	46°01.98' N	1°16.91' W
12	Bouée Les Pales	45°59.53' N	1°09.58' W
13	Bouée Longe Boyard Sud	45°58.63' N	1°11.88' W

14	Pont de Ré passe montante : définie par les 2 bouées latérales et l'arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Sud->Nord	46°10.16' N	1°14.43' W
15	Pont de Ré passe descendante : définie par les 2 bouées latérales et l'arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Nord->Sud	46°10.26' N	1°14.81' W
16	Filières aquacoles Cardinale Est	46°04.63' N	1°09.68' W
17	Filières aquacoles Cardinale Sud	46°02.90' N	1°09.40' W

Zone Pertuis Breton

N°	Nom	Latitude	Longitude
21	St Martin de Ré, Balise Pte du Couronneau	46°12.80' N	1°20.88' W
22	St Martin de Ré, bouées blanches d'attente Sud et Est	46°13.00' N	1°21.60' W
23	Ars en Ré, Bouée Bûcheron n°1	46°14.16' N	1°25.85' W
24	Tourelle Les Islates	46°14.03' N	1°23.33' W
25	Bouée ATR de l'Aiguillon	46°15.44' N	1°11.40' W
26	Bouée Eaux Saines de Bourgenay	46°25.62' N	1°41.55' W
27	Bouée cardinale Est des filières d'aquaculture (obstacle)	46°15.73' N	1°18.41' W
28	Bouée cardinale Nord des filières d'aquaculture	46°17.16' N	1°22.18' W
29	Bouée cardinale Ouest des filières d'aquaculture	46°16.28' N	1°22.87' W
30	Bouée jaune marque spéciale Marée-graphie	46°13.18' N	1°14.74' W

Rivière Charente

35	Bouée latérale verte Sablière	45°59.06' N	1°07.85' W
36	Bouée latérale verte Fontenelles	45°58.57' N	1°06.58' W
37	Embarcadère Port des Barques	45°57.17' N	1°04.63' W

Zone Atlantique Oléron - Gironde

40	Perche cardinale Nord	46°03.03' N	1°22.31' W
41	Tourelle Antioche	46°03.95' N	1°23.71' W
42	Bouée latérale verte N°1	45°36.16' N	1°21.70' W
43	Bouée latérale rouge N°2	45°36.43' N	1°21.91' W
44	Bouée cardinale Nord N°9	45°39.43' N	1°12.80' W
45	Bouée latérale verte N°11	45°38.37' N	1°07.88' W
46	Bouée latérale verte R1	45°36.56' N	1°01.96' W
47	Bouée cardinale Sud N°6	45°38.28' N,	1°17.91' W
48	Bouée latérale Rouge N° 14	45° 32' 37.47" N	1° 00' 45.00" W
49	Bouée Cardinale Nord Banc des Marguerites	45° 33' 05.17" N	0° 59' 01.80" W

Annexe 2 (suite)

Parcours pré-établis donnés à titre d'information

Les parcours suivants pourront être utilisés ainsi que tout autre combinaison des marques listées ci-dessus.

Parcours n°10 direct : 9.3 NM			Parcours n°10 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
2	Roche du Sud	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimés	bâbord	8	Lavardin Est	bâbord
4	Marie-Anne	bâbord	4	Marie-Anne	tribord
8	Lavardin Est	tribord	1	Ouest Minimés	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord

Parcours n°20 : 9.6 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ 1	Ouest Minimés	Bouée à bâbord bateau comité à tribord
4	Marie-Anne	tribord
14	Pont de Ré passe montante	
21	Pte du Couronneau	bâbord
Arrivée	Rade de St Martin de Ré, environs de : 46°13.0'N 001°21.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord

Parcours n°21 : 14 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ 1	Ouest Minimés	Bouée à bâbord bateau comité à tribord
2	Roche du Sud	tribord
8	Est Lavardin	bâbord
4	Marie-Anne	tribord
14	Pont de Ré passe montante	
21	Pte du Couronneau	bâbord
	Rade de St Martin de Ré, environs de : 46°13.0'N 001°21.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord

Parcours n°22 : 23 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ 1	Ouest Minimés	Bouée à bâbord bateau comité à tribord
2	Roche du Sud	tribord
8	Est Lavardin	bâbord
4	Marie-Anne	tribord
14	Pont de Ré passe montante	
27, 28, 29	Filières aquacoles (obstacle)	bâbord
Arrivée	Rade de St Martin de Ré, environs de : 46°13.0'N 001°21.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord

Parcours n°30 : 19 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ	Rade de St Martin de Ré, environs de 46°13.0'N 001°21.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
21	Pte du Couronneau	tribord
15	Pont de Ré passe descendante	
4	Marie-Anne	bâbord
8	Lavardin Est	tribord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord
	Ile d'Aix et tous ses dangers	bâbord
12	Les Palles	tribord
35	Sablère	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord

Parcours n°31 : 29 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ	Rade de St Martin de Ré, proximité de 46°13.0'N 001°21.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
21	Pte du Couronneau	tribord
15	Pont de Ré passe descendante	
4	Marie-Anne	bâbord
1	Ouest Minimess	tribord
2	Roche du Sud	bâbord
11	Longe Boyard Nord	bâbord
13	Longe Boyard Sud	bâbord
12	Les Palles	tribord
35	Sablière	tribord
36	Fontenelles	tribord
Arrivée 37	Embarcadère Port des Barques	tribord bateau comité à bâbord

Parcours 32 : 34 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
départ	Rade de St Martin de Ré, proximité de 46°13.0'N 001°21.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
29, 28, 27	Filières de Mytiliculture	tribord
15	Pont de Ré passe descendante	
4	Marie-Anne	bâbord
8	Lavardin est	tribord
2	Roche du Sud	bâbord
11	Longe Boyard Nord	bâbord
13	Longe Boyard Sud	bâbord
12	Les Palles	tribord
35	Sablière	tribord
36	Fontenelles	tribord
Arrivée 37	Embarcadère Port des Barques	tribord Bateau comité à bâbord

Parcours n°40 : 20 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ	Proximité Les Pales (12) : 45° 59.4' N 001° 10.1' W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
	Fort Boyard avec zone d'exclusion de 300m	bâbord
	Ile d'Aix et tous ses dangers	tribord
9	Aix Nord-Ouest	tribord
1	Ouest Minimés	bâbord
11	Longe Boyard Nord	tribord
Arrivée	Rade de St-Denis d'Oléron, environs de : 46°02.5' N 001°21.0' W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord

Parcours n°41 : 38.0 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ	Proximité Les Palles (12) : 45° 59.4' N 001° 10.1' W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
13	Longe Boyard Sud	tribord
11	Longe Boyard Nord	tribord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord
17	Filières aquacoles Sud	bâbord
16	Filières aquacoles Sud	bâbord
2	Roche du Sud	tribord
1	Ouest Minimés	bâbord
4	Marie-Anne	tribord
8	Lavardin Est	tribord
3	Sud Chauveau	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	tribord
Arrivée	Rade de St-Denis d'Oléron, environs de : 46°02.5' N 001°21.0' W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord

Parcours n°42 : 16,5 NM		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ	Rade de St Denis d'Oléron, proximité de 46°02.5' N 001°21.0' W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord

Arrivée	Rade de St-Denis d'Oléron, environs de : 46°02.5' N 001°21.0' W	Bouée à tribord, bateau comité à bâbord
---------	--	---

Parcours n°45 : 47,5 NM (coefficient 2)		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ	Rade de St Denis d'Oléron, proximité de 46°02.5' N 001°21.0' W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
30	Perche les palles	bâbord
31	Antioche	bâbord
42, 43	Porte entre Bouées latérales N°1 et N°2	Porte de pointage les concurrents doivent enregistrer leur temps GPS de passage sur cette ligne
47	Cardinale Sud N°6	bâbord
44	Bouée cardinal Nord N°9	tribord
45	Bouée latérale verte N°11	tribord
46	Bouée latérale verte R1	bâbord
Arrivée	Rade du port de Royan, environs de : 45°36.8'N 001°01.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord

Parcours n°45 : 62 NM (coefficient 2)		
N°	Nom de la Marque	Contourner / laisser à
Départ	Rade de St Denis d'Oléron, proximité de 46°02.5' N 001°21.0' W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord
31	Antioche	bâbord
42, 43	Porte entre Bouées latérales N°1 et N°2	Porte de pointage les concurrents doivent enregistrer leur temps GPS de passage sur cette ligne
47	Cardinale Sud N°6	bâbord
44	Bouée cardinal Nord N°9	tribord
45	Bouée latérale verte N°11	tribord
46	Bouée latérale verte R1	bâbord
Arrivée	Rade du port de Royan, environs de : 45°36.8'N 001°01.6'W	Bouée à bâbord, bateau comité à tribord